



BETTERAVE SUCRIERE

N° 02

du 27/04/2022

Rédacteurs

Bulletin rédigé par l'Institut Technique de la Betterave.

Observateurs

ITB Centre-Val de Loire, GEETA Pithiviers, Cristal Union, Ouvre et fils, Tereos, Alliance Négoce, Axereal, Coopérative de Boisseaux, Coopérative de Puisieux, Soufflet Agriculture, Taitraphyt, agriculteurs.

Directeur de publication :

Philippe NOYAU
Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

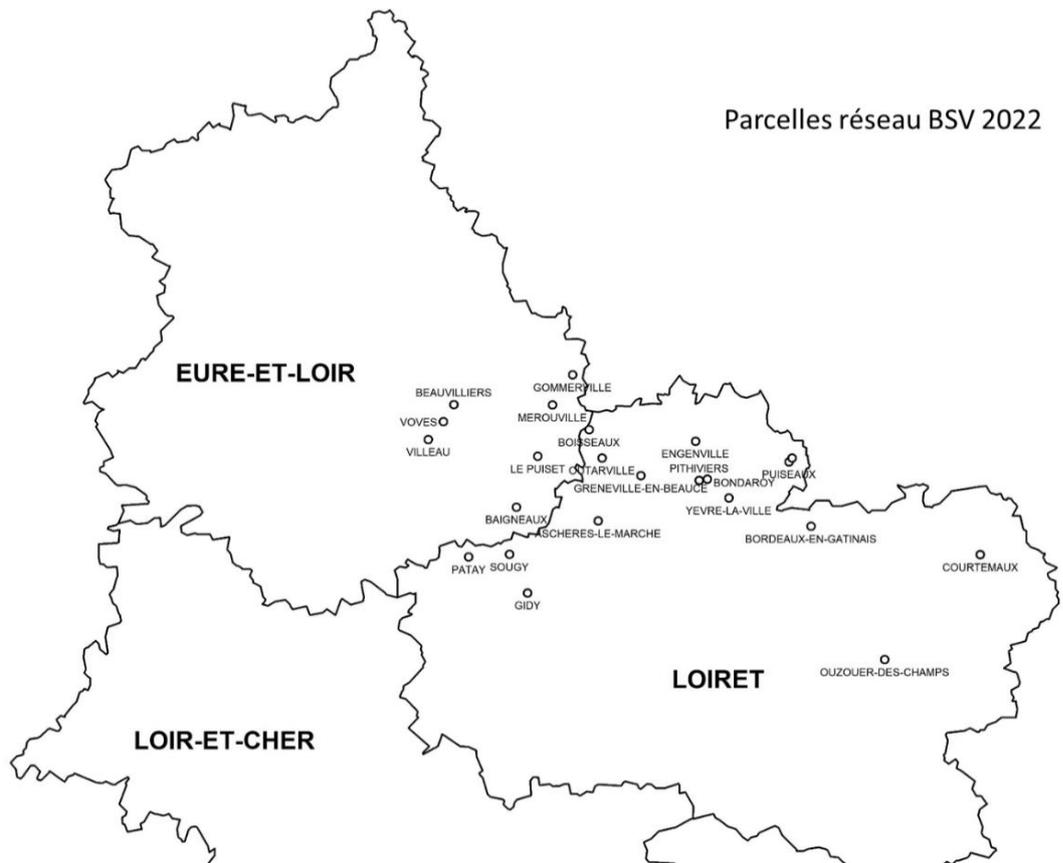
Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité

EN BREF

- Présence des premiers pucerons dans les parcelles non NNI et bio.
- Les thrips font des dégâts sur les jeunes feuilles des betteraves non NNI.

Le réseau d'observation se maintient cette année en nombre de parcelles. Ci-dessous vous pouvez trouver la carte provisoire des parcelles BSV :

- 7 parcelles en Eure-et-Loir
- 16 parcelles dans le Loiret
- 1 parcelle dans le Loir-et-Cher



Semis et levée

A l'heure actuelle, nous avons dans le réseau :

- 17 parcelles suivies avec NNI
- 5 parcelles sans NNI
- 2 bio sans interventions phytosanitaires

Les populations de l'ensemble des parcelles observées varient de 81 250 pieds par hectare (semis du 19 mars) à 113 500 pieds hectare (semis du 24 mars). Les stades de développement sont compris entre 2 feuilles naissantes et 5 feuilles.

Des pertes de pieds peuvent être observées, dues aux tipules (1 parcelle du réseau avec 2 % de plantes avec dégâts).

Aucun dégât de limaces n'a été remonté lors des observations.

Ravageurs

CONTEXTE

Dans les parcelles du réseau sans NNI, de nombreux ravageurs sont déjà observés à l'inverse des parcelles avec NNI qui sont toujours sous protection.

Afin de pouvoir bien identifier les bioagresseurs ou les symptômes d'attaques qui commencent à apparaître, le guide BetaGIA est l'outil idéal pour vous accompagner dans la surveillance des parcelles et bien gérer ces attaques.

Accessible auprès de vos experts régionaux ou au format PDF sur le site internet de l'ITB dans la rubrique « Publications ».



ALTISES

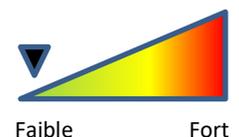
Contexte d'observations

Des dégâts d'altises, reconnaissables par de petites perforations irrégulières, **ne sont pas observés cette semaine.**

Seuil indicatif de risque

Le seuil d'intervention est de 30 % de plantules atteintes.

Si le seuil est atteint dans vos parcelles, une intervention sera utile afin d'enrayer ce ravageur rapidement pour que le développement des plantules puisse se faire normalement et que les herbicides n'engendrent pas de perte de population par manque de sélectivité.



Prévisions

Vu les prévisions à venir (températures fraîches le matin, peu élevées l'après-midi), ce ravageur est peu à craindre actuellement.

Contexte d'observations

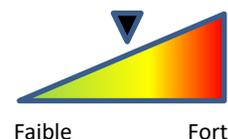
Les thrips sont de petits insectes appelés « bêtes à orages » qui se nourrissent sur les feuilles en vidant le contenu des cellules. On observe les dégâts de la levée au stade 6 feuilles. Les feuilles sont dentelées voire coupées. La croissance de la plante est temporairement ralentie. La sélectivité des herbicides est aggravée en cas de forte attaque.

2 parcelles signalent des dégâts de thrips cette semaine dont 1 non NNI touchée à 100 %.



Seuil indicatif de risque

Il n'y a pas de seuil pour ce ravageur, n'ayant pas de moyen de lutte.



Prévisions

Les thrips affectionnent les températures chaudes de 16 à 28°C et les terres argileuses, colorées et le non labour. **La semaine à venir prévoit plutôt des températures en dessous de 20°C ce qui n'est pas favorable pour ce ravageur.**

PUCERONS

Contexte d'observations

- **Captures dans cuvettes jaunes**

Dans les 4 sites pourvus de cuvettes jaunes (Boissay Bondaroy, Mérouville, Ouzouer des Champs) la détermination par la FREDON s'arrête à 50 *Myzus persicae*. Les premiers relevés de cuvettes ont eu lieu le 25 avril.

Pour ce premier relevé, 1 *Myzus persicae* a été identifié à Mérouville, et plusieurs pucerons noirs *Aphis fabae*.



- **Observations sur betteraves**

- Pucerons noirs

De petites colonies de pucerons noirs aptères ont été observées cette semaine, dans 2 parcelles non NNI et 1 parcelle bio, allant de 8 % de plantes touchées en parcelles non NNI à 48 % pour la parcelle bio de Patay.

- Pucerons verts aptères

Sur 5 parcelles observées sans NNI :

- 1 dépassent le seuil de nuisibilité avec 12 % de plantes touchées
- 2 signalent des pucerons sans atteindre le seuil
- 2 ne signalent pas de pucerons

Sur 2 parcelles bio observées :

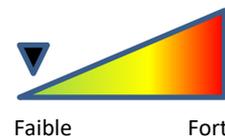
- 1 parcelle signale la présence de pucerons au-dessus du seuil de nuisibilité avec 28 % de plantes touchées (Patay)
- 1 ne signale pas de pucerons (Outarville)

Les parcelles observées avec NNI sont indemnes de pucerons car toujours sous protection.



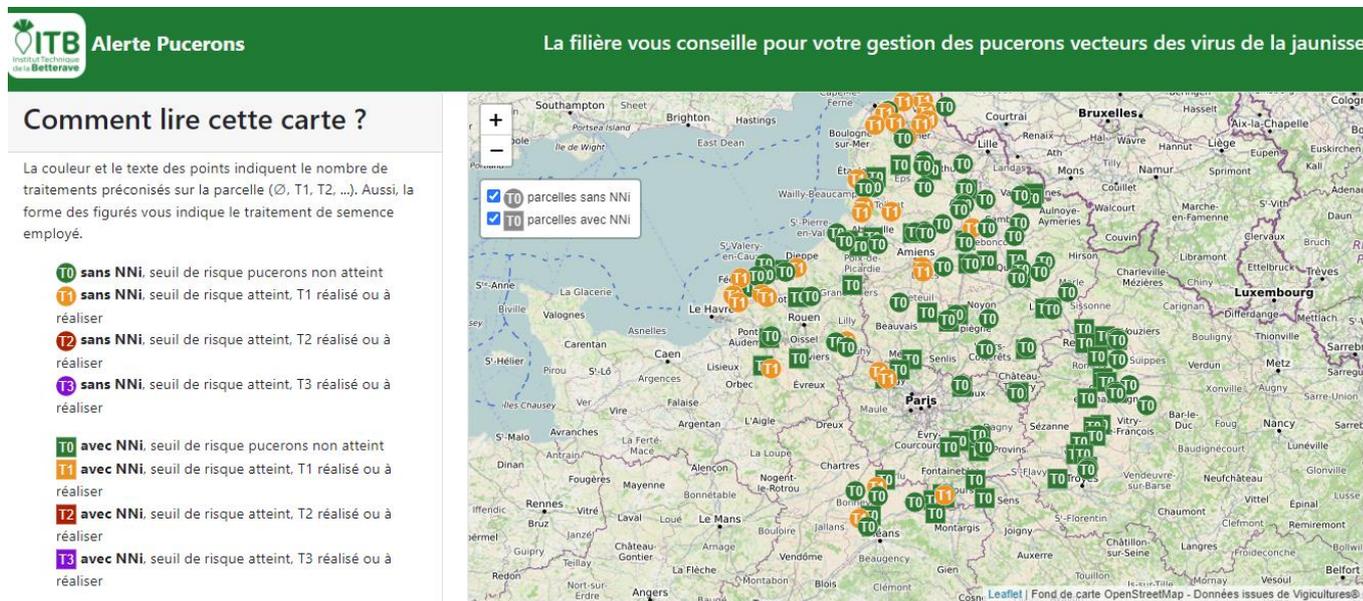
Seuil indicatif de risque

10 % des plantes comportant au moins 1 ou 2 pucerons verts aptères à partir du stade 2 feuilles vraies.



Chaque semaine, une carte vous sera présentée avec les parcelles observées et si elles sont au seuil de traitement.

Vous pouvez retrouver cette carte sur <http://pucerons.itbfr.org/AlertePucerons/>



Prévisions

A partir du stade 2 feuilles vraies, si les températures dépassent 20 degrés avec une faible amplitude jour-nuit, renforcer la surveillance.

Aucune intervention avec un produit systémique ne peut se justifier avant le stade 2 feuilles vraies et des conditions météorologiques favorables à la colonisation des pucerons.

TEIGNES

Contexte d'observations

Dès le stade 6 à 8 feuilles jusqu'à la récolte, les teignes apparaissent d'abord en bordure de parcelles puis dans les zones où la réserve hydrique est la plus faible.

Comme illustré ici, l'observation des chenilles n'est pas facile. Ces dernières creusent le collet de la betterave pour s'y dissimuler.



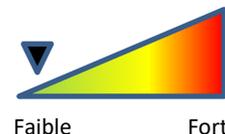
Suivi des vols de papillons :

Les relevés ont commencé le 25 avril.

Cette semaine seulement 2 papillons ont été comptés dans le piège de Puisseaux.

Seuil indicatif de risque

Le seuil est atteint lorsque 10 % des plantes sont touchées par des dégâts de chenilles.



Prévisions

Les températures peu élevées à venir ne sont pas favorables à ce ravageur.

Levées et repousses d'adventices

Contexte d'observation

Après les premières interventions herbicides les relevées d'adventices sont nombreuses. Pour les parcelles où le stade des betteraves est trop hétérogène, il est impossible d'envisager une intervention mécanique. Il convient de renouveler les traitements herbicides tous les 6 à 8 jours tant que l'intégralité des betteraves n'aura pas au minimum 4 feuilles vraies.

Principales adventices en rotation betteravière :



Renouée Liseron



Renouée des Oiseaux



Chénopode Blanc



Colza



Mercuriale



Morelle Noire



Ethuse



Gaillet



Véronique de Perse

Rappel des règles de base

- Intervenir sur des adventices jeunes, point vert à cotylédons étalés, de manière à pouvoir appliquer des doses réduites.
- Réaliser les traitements en bonnes conditions d'hygrométrie, au moins 70 %, et avec un vent inférieur à 19 km/h, règle de force 3 Beaufort obligatoire.
- Utiliser un volume d'eau de 80 à 150 l/ha garantit une efficacité optimum. Le recours à des volumes inférieurs est possible à la condition d'optimiser plus les conditions d'application.
- Utiliser des buses classiques à fente ou des buses à pastille de calibrage, elles assurent la meilleure répartition de la bouillie et un nombre d'impacts au moins égal à 50 /cm², nombre minimum reconnu pour les produits de contact. Réserver l'usage de buses à injection d'air aux situations où l'on souhaite réduire la ZNT (Zone Non Traitée) ; dans ce cas appliquer un volume au moins égal à 150 l/ha.